

PROGRAMME ITALIE-TUNISIE 2007-2013
Projet co-financé par l'Union Européenne– IEVP

**PROJET AGRIPONIC “Promotion et diffusion de la technologie aéroponique dans
l'agriculture”**

INVITATION À UNE MANIFESTATION D'INTERET

ref. 086

CODICE CUP F21H11000180006

**Manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une *long list* d'entreprises que appliquent la
technologie aéroponique pour le plan et l'installation d'une serre pilote aéroponique à
Manouba.**

- Vu le ban public “Premier Appel à propositions sur les projets standards” pour la sélection de projets originaires sur les Axes I et II du Programme Opératif ENPI Italie-Tunisie 2007/2013 publiés sur EUROINFOSICILIA le 17 août 2009 ;

- Susdit que Svimed Onlus c'est le partenaire du projet **AGRIPONIC – “Promotion et diffusion de la technologie aéroponique dans l'agriculture”**, présenté avec des autres Partenaires à l'intérieur du PO ENPI Italie-Tunisie 2007/2013 et qui a comme objectif général la diffusion et l'échange d'expériences sur la technologie aéroponique appliqué à l'horticulture, floriculture et herbes médicinales ;

- Attendu que les Partenaires du projet **AGRIPONIC** sont:
- Municipalité de Raguse - Chef de file;
 - Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche de Manouba;
 - Union Provinciale Agriculture Raguse;
 - SVI.MED Onlus;
 - Commissariat Régional au Développement Agricole de Manouba.

- Attendu que le projet a une durée totale de 24 mois, depuis le 8 Novembre 2011 et que son objectif c'est la diffusion de la technique aéroponique pour contribuer au développement et à la valorisation des produits agricoles, dans une vision de durabilité environnementale et entre les actions sont prévus études et enquêtes, séminaires, ateliers techniques et l'implémentation d'un modèle de serre aéroponique ;

- En conséquence, retenue la nécessité de lancer les procédures pour l'individuation et la sélection des entreprises nécessaires sous décrites, la Svimed Onlus, fait un

Avis public finalisé pour l'acquisition de disponibilité de la part des entreprises pour la participation à une épreuve de procédure restreinte pour la réorganisation, l'acquisition, le



transport et l'installation d'une serre pilote Aeroponique et assistance jusqu'à la première production à Manouba (Tunisie).

- La participation à la manifestation d'intérêt ne prévoit aucun classement de mérite des entreprises des participants, mais identifie seulement les entreprises qui ont les conditions demandées sur la base de la documentation présentée; ensuite cette participation ne comporte aucun droit, quant à l'aspirant, à obtenir des rôles par la Svimed Onlus.
- La manifestation d'intérêt sera utilisée de Svimed onlus pour identifier les entreprises, pour leur expertise et en relation avec les activités spécifiques à mener, ils seront considérées comme éligibles à participer à l'appel d'offre par procédure restreinte, qui sera effectuée par le partenaire URAP Manouba en Tunisie, par conséquent il n'aura aucune relation de travail avec Svimed onlus. La sélection des entreprises sera effectuée par le jugement définitif de la Svimed Onlus, exclusivement sur la base des expériences acquises et démontrées dans les programmes présentés.
- L'événement d'intérêt sera utilisé par la Svimed Onlus pour identifier les entreprises, pour leurs compétences et par rapport aux activités spécifiques qu'ils doivent développer, ils seront considérés appropriés à participer à l'épreuve que le partenaire URAP Manouba gère en Tunisie, par conséquent elle ne comportera pas aucun rapport de travail avec la Svimed Onlus. La sélection des entreprises sera effectuée par le jugement définitif de la Svimed Onlus exclusivement sur la base des expériences acquises et qui dérivent par les curricula présentés.

CONDITIONS

Peuvent participer à la manifestation d'intérêt les entreprises, actives pendant au moins trois ans, régulièrement inscrites dans la chambre de commerce, dans le cas des entreprises italiennes, ou d'autres listes officielles dans le cas des entreprises européennes, qui se trouvent en possession, de la date de publication du présent avis, des exigences pour des questions liées au projet, comme indiqué ci-dessous. Les entreprises peuvent avoir le siège social dans les pays suivants :

- Etat membre de la communauté européenne ;
- Etat qui fait partie du processus de la préadhésion à l'Union Européenne IPA (Macedoine, la Croatie, Turquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Islande, Monténégro, Serbie et le Kosovo);
- Pays bénéficiaires du règlement ENPI (Chypre, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Palestine, Portugal, Espagne, Syrie et Tunisie) ;
- Pays bénéficiaires d'un état membre de SEE (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Espagne, Suède).

THÈMES

Plan, acquisition, transport et installation des serres aeroponiques et assistance à la première production.

EXPERIENCE DEMANDÉ



- Expérience au moins de trois ans dans la conception et l'installation des serres avec technologie de production aeroponique et assistance à la production.

- Démontrer d'avoir réalisé au moins une serre technologique aeroponique de surface pas inférieure à 900m², qui est en production, avec la preuve d'une photo et/ou d'un graphique. Cette démonstration sera faite soit par la présentation des photos de / la serre/le même/ et l'attestation signée par le client (soit de la construction que du production). Cette certification doit contenir la déclaration suivante : « *Ce pour certifier que la société.....a réalisée pour le compte du soussignée un (ou plusieurs) serre en m².....avec production de la technologie aeroponique, actuellement en production* »

MODALITÉ DE PRESENTATION DES DEMANDES

Pour la manifestation d'intérêt, en plus de la documentation demandée pour avoir des preuves de l'expérience d'entreprise, on doit envoyer les documents qui suivent :

- Demande de manifestation d'intérêt (Annexé A, chargé du site web www.svimed.eu);
- Curriculum vitae d'entreprise ;
- Copie d'un document valide de connaissance du représentant légal.

La demande, établis selon le modèle présenté dans l'Annexe A, avec les relatives annexés, pourra être envoyé avec une recommandé avec accusé de réception ou à Svimed Onlus – via Teocrito 6A – 97100 Ragusa ou par e-mail (E-mail: info@svimed.eu) impérativement avant 24,00 heures du 22 Décembre 2012.

Le présent annonce sera publié sur le site web de Svimed Onlus (www.svimed.eu) et sur le site web du programme Italie-Tunisie (<http://www.italietunisie.eu>) et sur le site web du projet www.agriponic.eu.

IMPORTANT:

- La documentation demandé peut parvenir dans les langues suivantes : italien, anglais et français;
- La manifestation d'intérêt a un seul but de montrer la disponibilité des entreprises pour participer à l'épreuve avec procédure restreinte que sera effectuée par le partenaire du projet Agriponic URAP, par conséquent la documentation spécifique sera demandé en langue française;
- La Svimed Onlus peut proroger le termes ou ouvrir de nouveau la manifestation d'intérêt, si le numéro des candidats sera insuffisante ou sans les compétences appropriés pour réaliser les activités spécifiques ;
- Toutes les communications, annonces et variations sur la *long list* seront publiés sur le site web de la Svimed Onlus (www.svimed.eu);
- Pour informations ou éclaircissements sur cet annonce, téléphoner au n. 09321914978 – d.ssa Barbara Sarnari email: b.sarnari@svimed.eu ;
- Tous les donnés personnelles transmis par les candidats avec l'envoi du curriculum vitae, au sens du D. Lgs. 196 du 30/06/2003, seront considérés seulement pour les finalités de la gestion des procédures de sélection et les procédures pour l'institution d'une *long list*.



Ragusa, 12 décembre 2012

Le Représentant Légal
Dott. Ing. Giovanni Iacono